

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1495

13 juin 2015

### SOMMAIRE

Aicy International S.A. ....	71758	International Flavors & Fragrances (Luxem- bourg) .....	71717
AIP S.A. ....	71759	Ionisos Holding S.à r.l. ....	71718
AIP S.A. ....	71759	Ivy Investments S.A. ....	71722
Air Investment S.A. ....	71759	IXI S.A. ....	71722
Alior Lux Sàrl ....	71760	Jawhara S.A. ....	71725
Alma S.A. ....	71760	JCSS Super 1 S.à r.l. ....	71725
ATGM S.à r.l. ....	71754	JCSS Super 2 S.à r.l. ....	71725
BioAmber - Luxembourg Branch ....	71760	JFL Invest .....	71726
DH Europe Finance S.A. ....	71745	Jindal Films Europe S.à r.l. ....	71724
DH Switzerland Finance S.A. ....	71736	JP Residential IV S.à r.l. ....	71759
Icapark I S.A. ....	71718	J. Restauration S.à r.l. ....	71722
IECG Sàrl ....	71719	Margutta Lux S.à r.l. ....	71726
Ignid Funds Sicav ....	71719	Marketing Control Holding S.A. ....	71726
Igreja Pentecostal Deus e Amor - Eglise de la Pentecote Dieu est Amour .....	71719	New Metropole S.à r.l. ....	71729
Imprimerie J.P. Meyer .....	71714	Niobium Investment S.à r.l. ....	71726
Infinito S.A. ....	71720	Onyx Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l. .....	71729
Infor Lux Bond Company .....	71714	Orangeblue S.A. ....	71730
Ingenico Eastern Europe I S.à r.l. ....	71714	Outlet Mall Sub Group Holding No. 8 S.à r.l. .....	71730
Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l. ....	71714	Poivre Real Estate 2 S.à r.l. ....	71730
Institut Européen de Recherches et d'Investis- sements S.A. ....	71720		
International Flavors & Fragrances Ardenne S.à r.l. ....	71718		

**Imprimerie J.P. Meyer, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 14.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015059822/10.

(150068581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**Infor Lux Bond Company, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 234.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 113.718.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de Infor Software Parent, LLC, associé unique de la Société, a été transféré à l'adresse suivante:

- The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center,  
1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Infor Lux Bond Company  
Signature

Référence de publication: 2015059823/17.

(150068717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**Ingenico Eastern Europe I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 106.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015059824/10.

(150068249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**Ingersoll-Rand Roza II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 116.750,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 104.949.

*Rectificatif du 21.11.2014 L140207394*

In the year two thousand and fourteen, the sixth day of November before us, Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ingersoll-Rand Lux Roza II S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104 949 and having a share capital of USD 3,167,599,150 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 December 2004, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 262 of 23 March 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 November 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90 053, (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address in Echternach, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of three billion, one hundred and sixty seven million, five hundred and ninety nine thousand, one hundred and fifty United States Dollars (USD 3,167,599,150) to an amount of one hundred and sixteen thousand, seven hundred and fifty (USD 116,750) by way of repurchase and subsequent cancellation by the Company of sixty three million, three hundred and forty nine million, six hundred and forty eight (63,349,648) shares in its capital held by the Sole Shareholder, such shares having an aggregate nominal value three billion, one hundred and sixty seven million, four hundred and eighty two thousand, four hundred United States Dollars (USD 3,167,482,400) and the repayment to the Sole Shareholder of the aggregate nominal value of three billion, one hundred and sixty seven million, four hundred and eighty two thousand, four hundred and twenty six United States Dollars (USD 3,167,482,426) in respect of the repurchased and cancelled shares which includes the share premium associated with them (in an amount of USD 26) by way of the assignment to the Sole Shareholder by the Company of notes receivable in an aggregate amount equal to the value of the cancelled shares;

3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the repurchased and cancelled shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder of the Company, here represented takes the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder here represented considering itself duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder expressly consents to the repurchase of sixty three million, three hundred and forty nine million, six hundred and forty eight (63,349,648) shares by the Company and the Sole Shareholder accordingly resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of three billion, one hundred and sixty seven million, five hundred and ninety nine thousand, one hundred and fifty United States Dollars (USD 3,167,599,150) to an amount of one hundred and sixteen thousand, seven hundred and fifty United States dollars (USD 116,750) by way of repurchase and subsequent cancellation by the Company of sixty three million, three hundred and forty nine million, six hundred and forty eight (63,349,648) shares in its capital held by the Sole Shareholder, such shares having an aggregate nominal value of three billion, one hundred and sixty seven million, four hundred and eighty two thousand, four hundred United States Dollars (USD 3,167,482,400), and the payment to Sole Shareholder of the aggregate nominal value of three billion, one hundred and sixty seven million, four hundred and eighty two thousand, four hundred and twenty six United States Dollars (USD 3,167,482,426) in respect of the repurchased and cancelled shares which includes the share premium associated with them (in an amount of USD 26) by way of the assignment to the Sole Shareholder by the Company of a receivable in an aggregate amount equal to the value of the cancelled shares (and the share premium associated with them) being repurchased and cancelled.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“5. The Company's corporate capital is set at one hundred and sixteen thousand, seven hundred and fifty United States dollars (USD 116,750.-) represented by two thousand three hundred and thirty five (2,335) shares in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the repurchased and cancelled shares in the register of shareholders of the Company

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour de novembre par devant nous, Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ingersoll-Rand Lux Roza II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104 949 et disposant d'un capital social de USD 3.167.599.150 (la Société), constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 262 du 23 mars 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le [-] novembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 053 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée privée, de résidence professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Diminution du capital social de la Société de son montant actuel de trois milliards cent soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante dollars américains (USD 3.167.599.150) à un montant de cent seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 116.750) par voie de rachat et d'annulation subséquente par la Société de soixante-trois millions trois cent quarante-neuf mille six cent quarante-huit (63.349.648) parts sociales dans son capital détenues par l'Associé Unique, lesdites parts sociales ayant une valeur nominale totale de trois milliards cent soixante-sept millions quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cents dollars américains (USD 3.167.482.400), et le paiement à l'Associé Unique de la valeur nominale totale de trois milliards cent soixante-sept millions quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cent vingt-six dollars américains (USD 3.167.482.426) pour les parts sociales rachetées et annulées et la prime d'émission qui leur est associée (d'un montant de USD 26) par voie d'affectation par la Société à l'Associé Unique d'une créance d'un montant total équivalent à la valeur des parts sociales annulées;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique de la Société, ici représenté, ici représenté, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique ici représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique consent expressément au rachat de soixante-trois millions trois cent quarante-neuf mille six cent quarante-huit (63.349.648) parts sociales par la Société et l'Associé Unique décide en conséquence de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de trois milliards cent soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante dollars américains (USD 3.167.599.150) à un montant de cent seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 116.750) par voie de rachat et d'annulation subséquente par la Société de soixante-trois millions trois cent quarante-neuf mille six cent quarante-huit (63.349.648) parts sociales dans son capital détenues par l'Associé Unique, lesdites parts sociales ayant une valeur nominale totale de trois milliards cent soixante-sept millions quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cents dollars américains (USD 3.167.482.400), et le paiement à l'Associé Unique de la valeur nominale totale de trois milliards cent soixante-sept millions quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cent vingt-six dollars américains (USD 3.167.482.426) pour les parts sociales rachetées et annulées et la prime d'émission qui leur est associée (d'un montant de USD 26) par voie d'affectation par la Société à l'Associé Unique d'une créance d'un montant total équivalent à la valeur des parts sociales annulées (et de la prime d'émission qui leur est associée) faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ 5. Le capital social de la Société est fixé à cent seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 116,750), représenté par deux mille trois cent trente-cinq (2,335) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI, le présent acte notarié est passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, elle a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059825/167.

(150068361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**International Flavors & Fragrances (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 163.360.000,00.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 79.234.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Salvatore Rosato

*Mandataire*

Référence de publication: 2015059826/13.

(150068482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**International Flavors & Fragrances Ardenne S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 79.141.

---

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Salvatore Rosato

*Mandataire*

Référence de publication: 2015059827/13.

(150068483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**Ionisos Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 921.392,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.787.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2015 que:

- La démission de Madame Nina Kleinbongartz de ses fonctions de gérante de la Société a été acceptée avec effet au 15 avril 2015.

- Madame Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange (France), demeurant professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérante de la Société en remplacement de Madame Nina Kleinbongartz démissionnaire, à compter du 15 avril 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015059828/20.

(150068824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**Icapark I S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 188.709.

---

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 Mars 2015*

Ce dépôt remplace le dépôt enregistré à Luxembourg et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 17/04/2015 sous la référence L150065918.

1. M. Fernando Javier PIRE ABARCA a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 26 Mars 2015.

2. M. Alvaro BUSCA MARTIN-SANZ, né à Madrid, Espagne, le 15 novembre 1979, demeurant professionnellement à 8, calle Caballero Andante, Madrid, Espagne a été nommé comme administrateur avec effet au 26 Mars 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra le 15 Juillet 2020.

Luxembourg, le 22.04.2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ICAPARK I S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015059830/19.

(150068837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**IECG Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 174.932.

Suite à la cession de parts sociales de la société intervenue le 26 mars 2015, entre,

Monsieur Abou Eddahadj CERRA CHERAKA, gérant de société, demeurant à D-54329 Konz, Röderbusch-Ring 92, dénommé ci-après «le cédant» d'une part

et

La Société SND DISTRIBUTION SAS, ayant son siège social à F - 69003 Lyon, 1 rue de l'Epée, immatriculée au R.C.S Lyon N° 798 215 521 et représentée par son gérant Monsieur Samir ACHACHE, demeurant à F- 69700 Givors, 88 route de Varissan, ci-après dénommée «le cessionnaire», d'autre part,

La répartition du capital est la suivante:

La Société SND DISTRIBUTION SAS, cent parts .....	100
Total: cent parts sociales .....	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

*Pour IECG Sàrl*

M. Abou Eddahadj CERRA CHERAKA

*Gérant technique*

Référence de publication: 2015059831/22.

(150068931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**Ignid Funds Sicav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 181.103.

Les comptes annuels pour la période du 17 octobre 2013 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IGNIS FUNDS SICAV*

HSBC Bank pic, Luxembourg Branch

Signatures

Référence de publication: 2015059832/13.

(150068366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**Igreja Pentecostal Deus e Amor - Eglise de la Pentecote Dieu est Amour, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3833 Schiffflange, 34, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg F 845.

*Extrait du procès-verbal de la réunion Extraordinaire tenue au bureau de comptabilité Gilbert BERNABEI, L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux en date du 20 avril 2015*

*Première et unique résolution:*

Les membres de la Direction décident de transférer le siège social de L-4325 Esch-sur-Alzette, 5a, rue du Stade vers L-3833 Schiffflange, 34, rue de l'Eglise de sorte que l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le siège social est établi à Schiffflange.»



Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015059833/15.

(150068577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**Infinito S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 133.701.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015059839/11.

(150068268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**Institut Européen de Recherches et d'Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 38.202.

---

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "INSTITUT EUROPÉEN DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS S.A.", en abrégé "I.E.R.I.", établie et ayant son siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38202, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 117 du 1<sup>er</sup> avril 1992,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400 du 2 juin 1999, et

- Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1904 du 2 août 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social au 20, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.



La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

### 3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le siège social à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich et de modifier subséquemment le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts comme suit:

"Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts."

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 2) de l'ordre du jour.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GEORES, C. GEORGES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7567. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059840/91.

(150068277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**Ivy Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 132.565.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 avril 2014*

L'Assemblée Générale de la société IVY INVESTMENTS S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Les mandats des administrateurs suivants étant arrivés à terme, ils sont renouvelés pour une durée de six ans:
  - Nicolas Buck, demeurant à Boulevard d'Avranches, 32-36 à L-1160 Luxembourg;
  - Renaud Jamar de Bolsée, demeurant à Rue Saint Laurent, 258 à B-4000 Liège;
  - Eric Jolas, demeurant à Rue des Roses, 207 e à B-6730 Rossignol.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 22 avril 2014*

1. Les administrateurs nomment au poste de Président du Conseil d'Administration Monsieur Nicolas Buck, demeurant à Boulevard d'Avranches, 32-36 à L-1160 Luxembourg, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015059846/17.

(150068241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**IXI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 55.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015059847/10.

(150068454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**J. Restauration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 30, Quai de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 196.263.

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le seize avril

Par-devant Me Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), lequel premier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- 1) Madame Rosalina DA SILVA GUEDES, gérante, demeurant à B-6700 Arlon, 85, rue de Bastogne;
- 2) Madame Marie-Myriam RENSON, gérante, demeurant à B-6700 Arlon, 80, avenue du bois;
- 3) Monsieur João GUEDES JORGE, cuisiner, demeurant à B-6700 Arlon, 80, avenue du bois;
- 4) Monsieur Nuno GUEDES JORGE, chauffeur, demeurant à B-6700 Arlon, 85, rue de Bastogne.

tous ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de quatre procurations sous seing privé, donnée à Arlon (B), en date du 10 avril 2015,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie avec restaurant.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «J. Restauration S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Remich. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixe a douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Rosalina DA SILVA GUEDES, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
2) Madame Marie-Myriam RENSON, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
3) Monsieur João GUEDES JORGE, prénommé, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
4) Monsieur Nuno GUEDES JORGE, prénommé, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total: Cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2015.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille cent euros (1.100.- EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-5553 Remich, 30, Quai de la Moselle.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - a) Madame Rosalina DA SILVA GUEDES, prénommée, est nommée gérante technique,
  - b) Madame Marie-Myriam RENSON, prénommée, est nommée gérante administrative.

La société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant.

### *Déclaration*

Les associés prénommés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> février 2010, être les bénéficiaires réels et finaux de la société ci-dessus et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne représentant les comparants, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation: GAC/2015/3367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059848/119.

(150068830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

### **Jindal Films Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 920.864,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 175.392.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 20 avril 2015 de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de Madame Corinne Heiter en tant que gérant de la Société à compter de la date des résolutions;
- Nomination du gérant suivant à compter de la date des résolutions pour une durée indéterminée:

Monsieur Marcello Bergamo, né le 25 mai 1970 à Brindisi, Italie, avec adresse au 187, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Paul Anthony John Griffith, gérant;
- Monsieur Marcello Bergamo, gérant;
- Monsieur Garodia Uttam Kumar, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jindal Films Europe S.à r.l.

Représentée par TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015059850/20.

(150068516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**Jawhara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015059854/12.

(150068558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**JCSS Super 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.109.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 21 avril 2015 ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Han Lu en tant que gérant de la Société ainsi que la nomination, avec effet immédiat, de Monsieur Bo Jin, demeurant professionnellement 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JCSS Super 1 S.à r.l.*

Référence de publication: 2015059855/15.

(150068696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**JCSS Super 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.115.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 21 avril 2015 ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Han Lu en tant que gérant de la Société ainsi que la nomination, avec effet immédiat, de Monsieur Bo Jin, demeurant professionnellement 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JCSS Super 2 S.à r.l.*

Référence de publication: 2015059856/15.

(150068695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**JFL Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 115.733.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JFL Invest*

Société anonyme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015059857/14.

(150068981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**Margutta Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 125.231.

*Extrait des résolutions des gérants prises en date du 22 avril 2015*

Les gérants de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, vers le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 22 avril 2015.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015059902/14.

(150068497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**Marketing Control Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 42.234.

*Korrektur der Einreichung B42234-L130149056 vom 28.08.2013*

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059904/10.

(150068941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**Niobium Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 194.899.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of April.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) German Investment Topco NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.672; and

(2) German Holdings VII NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.663,



(together, the “Shareholders”),

each represented by Mr Paul-Alexandre Rischard, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to proxies which shall remain annexed to the present deed after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Shareholders of Niobium Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 194.899 (the “Company”), incorporated on 9 February 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”).

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Shareholders together hold all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Shareholders.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

(a) Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

“A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Rhine Germany Topco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

(b) Amendment of the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company so that the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company reads as follows:

“The Company may further give guarantees (including up-stream and sidestream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.”

(c) Reorganisation of the Company’s share capital currently divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) per share by the reduction of such nominal value of each share in issue from twenty-five Euros (EUR 25) to twenty-five Euro cents (EUR 0.25) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into fifty thousand (50,000) shares; consequential amendment of Article 5 of the articles of association of the Company so that Article 5 of the articles of association of the Company reads as follows:

“The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro cents (EUR 0.25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

Thereafter the following resolutions were passed by the Shareholders of the Company:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolved to amend the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company so that the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolved to approve the reorganisation of the Company’s share capital and to amend of Article 5 of the articles of association of the Company so that Article 5 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda, and attribution of the said shares to the current shareholders as follows:

- German Investment Topco NQ S.à r.l.:	42,600 shares
- German Holdings VII NQ S.à r.l.:	7,400 shares
- TOTAL:	50,000 shares

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am neunten Tage des Monats April.

Vor Uns, Maître Cosita Delvaux, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

(1) German Investment Topco NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 195.672; und

(2) German Holdings VII NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 195.663,

(zusammen, die «Gesellschafter»),

beide hier vertreten durch Herrn Paul-Alexandre Rischar, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß zweier Vollmachten welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt werden nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden,

als Gesellschafter der Niobium Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 194.899 (die «Gesellschaft»), gegründet am 9. Februar 2015 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita Delvaux, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, dabei im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») veröffentlicht zu werden.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschafter der Gesellschaft halten alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte über welche Beschlüsse getroffen werden soll sind die folgende:

(a) Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Rhine Germany Topco S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

(b) Abänderung des dritten Paragraphen des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft so dass der dritte Paragraph des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben (up-stream als auch side-stream), Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.”

(c) Umgestaltung des Gesellschaftskapital der Gesellschaft, gegenwärtig eingeteilt in fünfhundert (500) Gellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25) pro Anteil, durch Reduzierung des Nennwertes der ausgegebenen Anteile von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) in fünfundzwanzig Euro Cent (EUR 0.25) sodass daraufhin das ausgegebene Gesellschaftskaptial in fünfzigtausend (50,000) Gesellschaftsanteile eingeteilt ist; die daraus folgende Abänderung des Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfzigtausend (50,000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro Cent (EUR 0.25). Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.”

Danach wurden die folgende Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter haben beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter haben beschlossen den dritten Paragraphen des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass der dritte Paragraph des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter haben beschlossen das Gesellschaftskapital umzugestalten und Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben, und Zuteilung dieser Gesellschaftsanteile an die gegenwärtige Gesellschafter wie folgt:

- German Investment Topco NQ S.à r.l.: .....	42.600 Gesellschaftsanteile
- German Holdings VII NQ S.à r.l.: .....	<u>7.400 Gesellschaftsanteile</u>
- TOTAL: .....	50.000 Gesellschaftsanteile

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 1.300,- geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen haben diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: P.-A. RISCHARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11556. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. April 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015059919/158.

(150068460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**New Metropole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 21, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 165.535.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 10 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015059928/11.

(150068712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**Onyx Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 avril 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015059934/11.

(150068959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

---

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 140.556.

*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société du 21 Avril 2015:*

L'associé unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société:

D'accepter la démission de Monsieur Andrew Rich en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 21 Avril 2015.

De nommer M. Sebastien Gorrec né le 1<sup>er</sup> Décembre 1976 à Landerneau, France et domicilié au 18 Thompson Road, SE22 9JR, Londres, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 21 Avril 2015.

Référence de publication: 2015059936/13.

(150068757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**Orangeblue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 136.856.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2015.*

Le point n° 1. est abordé:

A l'unanimité, la démission de l'administrateur, la SOCIETE d'ADMINISTRATION, d'ETUDES et de MANAGEMENT S.A., en abrégé, SAEM S.A., avec siège social à L-8399 WINDHOF, 2, Rue d'Arlon, Windhof Business Center, représentée par Me Fabien Verreaux prénommé, est approuvée.

Le point n° 2. est abordé:

A l'unanimité, la nomination de l'administrateur Monsieur MOULIN Claude, demeurant à F-34920 LE CRES, 15 Rue des Plcs Verts (France), est approuvée pour une durée de 6 ans.

Fabien VERREAUX / Christophe SCHERHAG / Christophe SCHERHAG

*Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Référence de publication: 2015059943/17.

(150068513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**Poivre Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 54.325,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.480.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of March,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Poivre Real Estate 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg and a share capital amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.480 (the Company). The Company has been incorporated under the name "ML Poivre Real Estate 2 S.à r.l.", pursuant to a deed of the undersigned notary, passed on December 18, 2007, published on February 18, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 412, page 19760. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 16, 2010, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 5, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2381, page 114246.

THERE APPEARED:

1. Peakside European Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of one million one hundred and forty-two thousand one hundred and seventy-five euros (EUR 1,142,175.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.744 (PEH),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Colonia Real Estate AG, a German public limited liability company (Aktiengesellschaft) having its registered office at Steckelhörn 5, D-20457 Hamburg, Federal Republic of Germany and registered with the Commercial Register B (Handelsregister B) of the District Court of Hamburg (Amtsgericht Hamburg), Federal Republic of Germany, under number HRB 123858 (Colonia, and together with PEH, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, prenamed and represented as described above, have requested the undersigned notary, to record the following:

I. The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. PEH holds four hundred and fifty (450) shares in registered form of the Company and Colonia holds thirty (50) shares in registered form of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) waiver of convening notice;

(b) acknowledgement of the decision of the Shareholders to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Companies Law) and (ii) an examination of the Merger Project (as defined hereafter) by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law;

(c) confirmation that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with;

(d) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approval, as far as the Company is concerned, of the merger project, as published on February 28, 2015 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 558, page 26749 (the Merger Project), drawn up by the board of managers of the Company, as absorbing entity, and the board of managers of the following three (3) companies, as absorbed entities (hereafter jointly referred to as the Absorbed Entities):

1. Poivre Real Estate 3 S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the RCS) under number B 135.479;

2. Poivre Real Estate 4 S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, registered with the RCS under number B 135.478; and

3. Poivre Real Estate 5 S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 12,500.-, registered with the RCS under number B 135.477;

(e) approval, as far as the Company is concerned, of the merger by acquisition between the Company, as absorbing entity, and the Absorbed Entities (the Merger), as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Absorbed Entities, following their dissolution without liquidation, will be transferred to the Company, (ii) the Absorbed Entities will cease to exist and (iii) the shares issued by the Absorbed Entities will be cancelled;

(f) increase of the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand eight hundred and twenty-five euros (EUR 41,825.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to an amount of fifty-four thousand three hundred and twenty-five euros (EUR 54,325.-) through the issuance of one thousand six hundred and seventy-three (1,673) new ordinary shares of the Company with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the New Shares), which will be allocated to the respective shareholders of the Absorbed Entities, in accordance with the share exchange ratio set forth in the Merger Project, as consideration for the transfer of all the assets and liabilities and the cancellation of the shares issued by the Absorbed Entities, as mentioned above under point (e);

(g) subsequent amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above changes;

(h) approval of the cash payments to be made, within the framework of the Merger, to the respective shareholders of the Absorbed Entities in accordance with the terms of the Merger Project;

(i) acknowledgement that (i) from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Entities will be treated as having been carried out by the Company as from January 1, 2015, (ii) the Merger will only be effective, *vis-à-vis* third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law and (iii) the New Shares will carry the right to participate in the profits of the Company as of the date hereof;

(j) acknowledgement of the termination of the mandate of the members of the board of managers of the Absorbed Entities;

(k) acknowledgement that the books, records, files and other documents of the Absorbed Entities will be kept at the registered office of the Company during the legal period of five years;



(l) amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

(m) miscellaneous.

III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

*First Resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

*Second Resolution*

The Meeting acknowledges the decision of the Shareholders taken on March 5, 2015 to waive the requirement of (i) a report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 (3) of the Companies Law and (ii) an examination of the Merger Project by an independent expert and of the corresponding report in accordance with article 266 (5) of the Companies Law.

*Third Resolution*

The Meeting confirms that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Law have been completed and complied with.

*Fourth Resolution*

The Meeting acknowledges the resolutions taken by the board of managers of the Company on February 25, 2015 and approves, as far as the Company is concerned, the Merger Project, drawn up by the board of managers of the Company, as absorbing entity, and the board of managers of the Absorbed Entities.

*Fifth Resolution*

The Meeting approves, as far as the Company is concerned, the Merger, as a result of which, as described in the Merger Project, (i) all the assets and liabilities of the Absorbed Entities, following their dissolution without liquidation, will be transferred to the Company, (ii) the Absorbed Entities will cease to exist and (iii) the shares issued by the Absorbed Entities will be cancelled.

*Sixth Resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand eight hundred and twenty-five euros (EUR 41,825.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to an amount of fifty-four thousand three hundred and twenty-five euros (EUR 54,325.-) through the issuance of the New Shares, which will be allocated to the respective shareholders of the Absorbed Entities, in accordance with the share exchange ratio set forth in the Merger Project, as consideration for the transfer of all the assets and liabilities and the cancellation of the shares issued by the Absorbed Entities, as mentioned above under the fifth resolution.

*Seventh Resolution*

The Meeting subsequently resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall from now on read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is fixed at fifty-four thousand three hundred and twenty-five euros (EUR 54,325.-) represented by two thousand one hundred and seventy-three (2,173) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

*Eight Resolution*

The Meeting resolves to approve the following cash payments to be made, within the framework of the Merger, to the respective shareholders of the Absorbed Entities in accordance with the terms of the Merger Project, i.e.:

- a cash payment in an amount of nineteen point sixty-four euro (EUR 19.64) to PEH; and
- a cash payment in an amount of forty-one point eighty euro (EUR 41.80) to Colonia.

*Ninth Resolution*

The Meeting acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Entities will be treated as having been carried out by the Company as from January 1, 2015, (ii) the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Companies Law and (iii) the New Shares will carry the right to participate in the profits of the Company as of the date hereof.



#### *Tenth Resolution*

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandate of the members of the board of managers of the Absorbed Entities will be terminated.

#### *Eleventh Resolution*

The Meeting acknowledges that the books, records, files and other documents of the Absorbed Entities will be kept at the registered office of the Company during the legal period of five years.

#### *Twelfth Resolution*

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager and/or employee of the Company and to any lawyer and/or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the shareholders' register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Companies Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and the Merger Project.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith furthermore that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Poivre Real Estate 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.480 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de «ML Poivre Real Estate 2 S.à r.l.», suivant un acte du notaire instrumentant, le 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 412, page 19760 du 18 février 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 16 septembre 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2381, page 114246 du 5 novembre 2010.

#### ONT COMPARU:

1. Peakeside European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de un million cent quarante-deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 1.142.175.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744 (PEH);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Colonia Real Estate AG, une société à responsabilité limitée existante selon les lois allemandes (Aktiengesellschaft), ayant son siège social au Steckelhörn 5, D-20457 Hambourg, République Fédérale d'Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce (Handelsregister) B du Tribunal de District (Amtsgericht) d'Hambourg, République Fédérale d'Allemagne, sous le numéro HRB 123858 (Colonia, et ensemble avec PEH, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant un valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune. PEH détient quatre cent cinquante (450) parts sociales sous forme nominative de la Société et Colonia détient cinquante (50) parts sociales sous forme nominative de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) renonciation aux formalités de convocation;

(b) constatation de la décision des Associés de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265(3) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la Loi sur les Sociétés) et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés;

(c) confirmation que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées,

(d) constatation des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approbation, dans la mesure où la Société est concernée, du projet de fusion, publié le 28 février 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 558, page 26749 (le Projet de Fusion), établi par le conseil de gérance de la Société, comme entité absorbante, et le conseil de gérance des trois (3) sociétés suivantes, comme entités absorbées (ci-après conjointement dénommées comme les Entités Absorbées):

1. Poivre Real Estate 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés (le RCS) sous le numéro B 135.479;

2. Poivre Real Estate 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 135.478;

3. Poivre Real Estate 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au RCS sous le numéro B 135.477;

(e) approbation, dans la mesure où la Société est concernée, de la fusion par l'acquisition entre la Société, comme entité absorbante, et les Entités Absorbées (la Fusion), à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs des Entités Absorbées, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à la Société, (ii) les Entités Absorbées cesseront d'exister et (iii) les parts sociales émises par les Entités Absorbées seront annulées;

(f) augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 41.825.-) afin de porter son montant initial de douze mille cinq cents euros (12.500.-) à un montant de cinquante-quatre mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 54.325.-) par l'émission de mille six cent soixante-treize (1.673) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), qui seront allouées aux associés respectifs des Entités Absorbées, en conformité avec le ratio d'échange de parts sociales énoncé dans le Projet de Fusion, en contrepartie du transfert de tous les actifs et passifs et la suppression des parts sociales émises par les Entités Absorbées, comme mentionné au point (e);

(g) modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts pour refléter les changements ci-dessus;

(h) approbation du paiement en espèces à réaliser dans le cadre de la Fusion, aux associés respectifs des Entités Absorbées en conformité avec les termes du Projet de Fusion;

(i) constatation que (i) d'un point de vue comptable, les opérations des Entités Absorbées seront traitées comme ayant été effectuées par la Société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés et (iii) les Nouvelles Parts Sociales auront le droit de participer aux profits de la Société à compter de la date des présentes;

(j) constatation de la fin du mandat des membres du conseil de gérance des Entités Absorbées;

(k) constatation que les livres, registres, dossiers et autres documents des Entités Absorbées seront conservés au siège social de la Société pendant la période légale de cinq ans;

(l) modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société à Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

(m) divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième Résolution*

L'Assemblée reconnaît la décision des Associés prise le 5 mars 2015, de renoncer l'exigence (i) du rapport établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265(3) de la Loi sur les Sociétés et (ii) de l'examen du Projet de Fusion (comme définit ci-après) par un expert indépendant et du rapport correspondant en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi sur les Sociétés.

#### *Troisième Résolution*

L'Assemblée confirme que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi sur les Sociétés ont été achevées et respectées.

#### *Quatrième Résolution*

L'Assemblée reconnaît les résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 25 février 2015 et approuve, dans la mesure où la Société est concernée, le Projet de Fusion, établi par le conseil de gérance de la Société, comme entité absorbante, et le conseil de gérance des Entités Absorbées.

#### *Cinquième Résolution*

L'Assemblée approuve, dans la mesure où la Société est concernée, la Fusion, à la suite de laquelle, comme décrit dans le Projet de Fusion, (i) tous les actifs et passifs des Entités Absorbées, suivant leur dissolution sans liquidation, seront transférés à la Société, (ii) les Entités Absorbées cesseront d'exister et (iii) les parts sociales émises par les Entités Absorbées seront annulées.

#### *Sixième Résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 41.825.-) afin de porter son montant initial de douze mille cinq cents euros (12.500.-) à un montant de cinquante-quatre mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 54.325.-) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales, qui seront allouées aux associés respectifs des Entités Absorbées, en conformité avec le ratio d'échange de parts sociales énoncé dans le Projet de Fusion, en contrepartie du transfert de tous les actifs et passifs et la suppression des parts sociales émises par les Entités Absorbées, comme mentionné ci-dessus sous la cinquième résolution.

#### *Septième Résolution*

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-quatre mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 54.325.-) représenté par deux mille cent soixante-treize (2.173) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Huitième Résolution*

L'Assemblée décide d'approuver les paiements suivants en espèces à réaliser dans le cadre de la Fusion, aux associés respectifs des Entités Absorbées en conformité avec les termes du Projet de Fusion, c'est-à-dire:

- un paiement en espèces d'un montant de dix-neuf euros et soixante-quatre cents (EUR 19,64) à PEH; et
- un paiement en espèces d'un montant de quarante et un euros et quatre-vingts cents (EUR 41,80) à Colonia.

#### *Neuvième Résolution*

L'Assemblée reconnaît que (i) d'un point de vue comptable, les opérations des Entités Absorbées seront traitées comme ayant été effectuées par la Société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, (ii) la Fusion sera seulement effective, vis-à-vis des tiers après la publication prescrite dans l'article 9 de la Loi sur les Sociétés et (iii) les Nouvelles Parts Sociales auront le droit de participer aux profits de la Société à compter de la date des présentes.

#### *Dixième Résolution*

L'Assemblée reconnaît que, à la suite de la Fusion, le mandat des membres du conseil de gérance des Entités Absorbées sera résilié.

#### *Onzième Résolution*

L'Assemblée reconnaît que les livres, registres, dossiers et autres documents des Entités Absorbées seront conservés au siège social de la Société pendant la période légale de cinq ans.

#### *Douzième Résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant et/ou employé de la Société et à tout avocat et/ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, déclare en conformité avec l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et formalités incombant à la Société et le Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10895. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059950/313.

(150068284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**DH Switzerland Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 197.471.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of June.

Before Us, Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DH Holdings Corp., a corporation established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2112755,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing in Schouweiler, by virtue of one (1) proxy given on June 2, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company:

**A. - Purpose, Duration, Name, Registered office**

**Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended (the Law), as well as by the Articles (the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities which may be convertible, by way of public or private issue.

It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of DH Switzerland Finance S.A.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several directors, by the Board of Directors.

In the event that the director or the Board of Directors determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## **B. - Share capital, Shares**

**Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at forty thousand Swiss Franc (CHF 40.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares, with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1,00) each.

The authorized capital of the Company is set at one hundred million Swiss Franc (CHF 100.000.000,00) represented by one hundred million (100.000.000) shares having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1,00).

The Board of Directors is authorized, during a period ending five (5) years following the date hereof, to increase the share capital within the limits of the authorized capital in one or several times by issuing shares without reserving to the existing shareholders any kind of preemption or preferential subscription right.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Board of Directors may delegate to any authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorized capital, the present article 6 of the Articles shall be amended accordingly.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Sole Director or, in case of plurality of directors, by one (1) Category A Director and one (1) Category B Director (as defined below). The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the legal requirements.



**Art. 7.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by a board of directors (the Board of Directors) composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. The Board of Directors is divided into two (2) categories, respectively denominated Category A Director(s) and Category B Director(s).

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the Sole Director) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

**Art. 9.** The Board of Directors may choose from among its members a chairman (hereinafter, the Chairman) and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors is convened upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present and/or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

A director of any category may be represented by another member of the Board of Directors of any category, and a member of the Board of Directors of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one (1) Category A Director and of one (1) Category B Director. Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favourable vote of one (1) Category A Director and of one (1) Category B Director.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

**Art. 10.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 11.** The Company will be bound in any circumstances by the signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

**Art. 12.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 13.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by the Chairman or by a director delegated for this purpose.

### **D. - General meetings of shareholders**

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 15.** The annual general meeting of the shareholders shall be held on the last day of June at 2.30 p.m. at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.



If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 16.** Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 17.** The shareholders' meeting shall meet upon notice by the Board of Directors or by the statutory auditor.

They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company so requests, provided they make a written request with a determined agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

**Art. 18.** Each share is entitled to one (1) vote.

Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened meeting of the shareholders of the Company will be passed by a simple majority of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

**Art. 19.** Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is represented and provided that the agenda indicated the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

**Art. 20.** The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

**Art. 21.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourg relevant legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

#### **E. - Audit**

**Art. 22.** The Company is supervised by one (1) or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will set their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

#### **F. - Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 23.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 24.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

### G. - Dissolution, Liquidation

**Art. 25.** The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders. The liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### H. - General provision

**Art. 26.** All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

#### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
DH Holdings Corp., prenamed .....	40.000	CHF 40.000,00
Total .....	40.000	CHF 40.000,00

The amount of forty thousand Swiss Franc (CHF 40.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1,600.-euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period of six (6) years:

##### *Category A directors:*

- Mr. Frank McFaden, company manager, born on October 14, 1961 in Pennsylvania, United States of America, with professional address at 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, United States of America.

- Mr. Karel Heeren, company manager, born on February 14, 1973 in Genk, Belgium, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

##### *Category B director:*

- Mr. Emmanuel Mougeolle, company manager, born on July 3, 1977 in Epinal, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as statutory auditor for a period of six (6) years:

- Ernst & Young, a public limited liability company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Petange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence,, she signed together with Us, notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

DH Holdings Corp., une société établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2112755,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une (1) procuration donnée le 2 juin 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la Loi), telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La 10

Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'emprunts publics. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, convertibles ou non.

Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de DH Switzerland Finance S.A.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'administrateur ou le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

#### B. - Capital social, Actions

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille Francs Suisse (CHF 40.000,00) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions de Francs Suisse (CHF 100.000.000,00) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1,00) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date des présentes, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions sans réserver aux actionnaires existants un quelconque droit de préemption ou de souscription préférentiel.

Ces actions peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre d'actions à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les actions à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les actions seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 des Statuts sera modifié en conséquence.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateurs de Catégorie B (tel que défini ci-dessous). Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. - Gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le Conseil d'Administration est divisé en deux (2) catégories, nommées respectivement Administrateur(s) de Catégorie A et Administrateur(s) de Catégorie B.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après, le Président) et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut être représenté par un autre membre du Conseil d'Administration de n'importe quelle catégorie, et un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée et qu'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B sont présents

ou représentés. Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 11.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique ou la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 13.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du Président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **D. - Assemblée des actionnaires**

**Art. 14.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jour du mois de juin à 14 heures 30, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieu et date spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

**Art. 17.** Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour, à la condition de faire une telle demande par écrit cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une (1) voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

**Art. 19.** Les décisions pour modifier les Statuts requièrent la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent et/ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

**Art. 20.** Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'à l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

**Art. 21.** Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel (si la signature électronique est conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

#### **E. - Surveillance**

**Art. 22.** La Société est surveillée par un (1) ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

#### **F. - Année sociale, Bilan, Répartition**

**Art. 23.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 24.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

#### **G. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 25.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **H. - Disposition générale**

**Art. 26.** Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
DH Holdings Corp., prénommé . . . . .	40.000	CHF 40.000,00
Total . . . . .	40.000	CHF 40.000,00

Le montant de quarante mille Francs Suisse (CHF 40.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.



*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.600,- euros.

*Décisions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

*Administrateurs de Catégorie A:*

- M. Frank McFaden, gérant de société, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique.

- M. Karel Heeren, gérant de société, né le 14 février 1973 à Genk, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Administrateur de Catégorie B:*

- M. Emmanuel Mougeolle, gérant de société, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Ernst & Young, une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771;

3. L'adresse du siège social est fixée au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2015. Relation: EAC/2015/12756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015087103/493.

(150099423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

**DH Europe Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 197.470.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of June.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DH Holdings Corp., a corporation established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2112755,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally in Pétange, by virtue of one (1) proxy given on June 2, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company:

### A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

**Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended (the Law), as well as by the Articles (the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities which may be convertible, by way of public or private issue.

It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of DH Europe Finance S.A.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several directors, by the Board of Directors.

In the event that the director or the Board of Directors determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### B. - Share capital, Shares

**Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at two million Euro (EUR 2.000.000,00) represented by two million (2.000.000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The authorized capital of the Company is set at one hundred million Euro (EUR 100.000.000,00) represented by one hundred million (100,000,000) shares having a nominal value of one Euro each (EUR 1,00).

The Board of Directors is authorized, during a period ending five (5) years following the date hereof, to increase the share capital within the limits of the authorized capital in one or several times by issuing shares without reserving to the existing shareholders any kind of preemption or preferential subscription right.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Board of Directors may delegate to any authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorized capital, the present article 6 of the Articles shall be amended accordingly.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Sole Director or, in case of plurality of directors, by one (1) Category A Director and one (1) Category B Director (as defined below). The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the legal requirements.

**Art. 7.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. - Management

**Art. 8.** The Company is managed by a board of directors (the Board of Directors) composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. The Board of Directors is divided into two (2) categories, respectively denominated Category A Director(s) and Category B Director(s).

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the Sole Director) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

**Art. 9.** The Board of Directors may choose from among its members a chairman (hereinafter, the Chairman) and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors is convened upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present and/or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

A director of any category may be represented by another member of the Board of Directors of any category, and a member of the Board of Directors of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one (1) Category A Director and of one (1) Category B Director. Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favourable vote of one (1) Category A Director and of one (1) Category B Director.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

**Art. 10.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 11.** The Company will be bound in any circumstances by the signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

**Art. 12.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 13.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by the Chairman or by a director delegated for this purpose.

#### **D. - General meetings of shareholders**

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 15.** The annual general meeting of the shareholders shall be held on the last day of June at 2.30 p.m. at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 16.** Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 17.** The shareholders' meeting shall meet upon notice by the Board of Directors or by the statutory auditor.

They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company so requests, provided they make a written request with a determined agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

**Art. 18.** Each share is entitled to one (1) vote.

Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened meeting of the shareholders of the Company will be passed by a simple majority of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

**Art. 19.** Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is represented and provided that the agenda indicated the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

**Art. 20.** The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

**Art. 21.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourg relevant legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

### E. - Audit

**Art. 22.** The Company is supervised by one (1) or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will set their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

### F. - Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 23.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 24.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

### G. - Dissolution, Liquidation

**Art. 25.** The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders. The liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### H. - General provision

**Art. 26.** All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

#### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
DH Holdings Corp., prenamed . . . . .	2.000.000	EUR 2.000.000,00
Total . . . . .	2.000.000	EUR 2.000.000,00

The amount of two million Euro (EUR 2.000.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 3,400.- euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period of six (6) years:

##### *Category A directors:*

- Mr. Frank McFaden, company manager, born on October 14, 1961 in Pennsylvania, United States of America, with professional address at 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, United States of America.

- Mr. Karel Heeren, company manager, born on February 14, 1973 in Genk, Belgium, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

##### *Category B director:*

- Mr. Emmanuel Mougeolle, company manager, born on July 3, 1977 in Epinal, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as statutory auditor for a period of six (6) years:

- Ernst & Young, a public limited liability company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Petange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

DH Holdings Corp., une société établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2112755,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une (1) procuration donnée le 2 juin 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la Loi), telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'emprunts publics. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, convertibles ou non.

Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de DH Europe Finance S.A.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.



La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'administrateur ou le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. - Capital social, Actions

**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,00) représenté par deux millions (2.000.000,00) d'actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'Euro (EUR 100.000.000,00) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date des présentes, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions sans réserver aux actionnaires existants un quelconque droit de préemption ou de souscription préférentiel.

Ces actions peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre d'actions à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les actions à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les actions seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 des Statuts sera modifié en conséquence.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateurs de Catégorie B (tel que défini ci-dessous). Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. - Gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le Conseil d'Administration est divisé en deux (2) catégories, nommées respectivement Administrateur(s) de Catégorie A et Administrateur(s) de Catégorie B.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après, le Président) et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut être représenté par un autre membre du Conseil d'Administration de n'importe quelle catégorie, et un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée et qu'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 11.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique ou la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 13.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du Président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **D. - Assemblée des actionnaires**

**Art. 14.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jour du mois de juin à 14 heures 30, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieu et date spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

**Art. 17.** Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour, à la condition de faire une telle demande par écrit cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une (1) voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

**Art. 19.** Les décisions pour modifier les Statuts requièrent la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent et/ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

**Art. 20.** Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'à l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

**Art. 21.** Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel (si la signature électronique est conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

#### **E. - Surveillance**

**Art. 22.** La Société est surveillée par un (1) ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

#### **F. - Année sociale, Bilan, Répartition**

**Art. 23.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 24.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

#### **G. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 25.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **H. - Disposition générale**

**Art. 26.** Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
DH Holdings Corp., prénommé .....	2.000.000	EUR 2.000.000,00
Total .....	2.000.000	EUR 2.000.000,00

Le montant de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 3.400,- euros.

*Décisions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

*Administrateurs de Catégorie A:*

- M. Frank McFaden, gérant de société, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique.

- M. Karel Heeren, gérant de société, né le 14 février 1973 à Genk, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Administrateur de Catégorie B:*

- M. Emmanuel Mougeolle, gérant de société, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Ernst & Young, une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771;

3. L'adresse du siège social est fixée au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2015. Relation: EAC/2015/12751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015087102/492.

(150099421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

**ATGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.782.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of February,  
Before us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of ATGM S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 181.782 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 15 November 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 January 2014 number 6.

The articles of association of the Company were amended for the last time on 12 February 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 May 2014 number 1186.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Me Michael Jonas in the chair, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Me Philippe Sylvestre, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Fouzia Benyahia, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders presents, the board of the meeting, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxies of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II It appears from the attendance list mentioned here-above, that all the shares are duly represented at the present meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting.

III The present meeting, at which all the shares of the Company are duly represented, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV The agenda of the present meeting is the following:

#### *Agenda*

1 Increase of the share capital of the Company from its current amount of eleven thousand nine hundred forty-three Pound Sterling (GBP 11,943), represented by two hundred thirty-eight thousand eight hundred sixty (238,860) shares divided into eleven thousand six hundred twenty-seven (11,627) class B shares, forty-one thousand three hundred seven (41,307) class C shares, one hundred sixty-three thousand two hundred forty (163,240) class D shares, one thousand six hundred sixty-one (1,661) class E1 shares, five thousand nine hundred one (5,901) class E2 shares, one thousand six hundred sixty-one (1,661) class F1 shares, five thousand nine hundred one (5,901) class F2 shares, one thousand six hundred sixty-one (1,661) class G1 shares, five thousand nine hundred one (5,901) class G2 shares with a nominal value of five pence Sterling (GBP 0.05) each, up to thirteen thousand eight hundred fifty-two Pound Sterling and fifty pence (GBP 13,852.50), through the issue of thirty-eight thousand one hundred ninety (38,190) class D Shares with a nominal value of five pence Sterling (GBP 0.05) each, against a payment in cash;

2 Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3 Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Company then takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of eleven thousand nine hundred forty-three Pound Sterling (GBP 11,943), represented by two hundred thirty-eight thousand eight hundred sixty (238,860) shares divided into eleven thousand six hundred twenty-seven (11,627) class B shares, forty-one thousand three hundred seven (41,307) class C shares, one hundred sixty-three thousand two hundred forty (163,240) class D shares, one thousand six hundred sixty-one (1,661) class E1 shares, five thousand nine hundred one (5,901) class E2 shares, one thousand six hundred sixty-one (1,661) class F1 shares, five thousand nine hundred one (5,901) class F2 shares, one thousand six hundred sixty-one (1,661) class G1 shares, five thousand nine hundred one (5,901) class G2 shares with a nominal value of five pence Sterling (GBP 0.05) each, up to thirteen thousand eight hundred fifty-two Pound Sterling and fifty pence (GBP 13,852.50), through the issue of thirty-eight thousand one hundred ninety (38,190) class D Shares with a nominal value of five pence Sterling (GBP 0.05) each.

#### *Subscription and payment*

Thereupon appeared:

1. Appleby Trust (Jersey) Limited, a trustee of the ATG Luxco Equity Plan Employee Trust, having its registered office at 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Jersey Island (the "Subscriber 1"),

here represented by Me Michael Jonas, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 3 February 2015, which is signed by the proxyholder and the undersigned notary and which will remain annexed to the present deed. The Subscriber 1 declared to subscribe for twenty-five thousand four hundred sixty (25,460) class D shares having a nominal value of five pence Sterling (GBP 0.05) each, for the price of one thousand two hundred seventy-three Pound Sterling (GBP 1,273) which will be fully allocated to the share capital of the Company; and

2. Mr David Lazar, born on 30 November 1969 in Chicago Illinois, United States of America, residing at 10 Wells Rise, London NW8 7LH, United Kingdom (the “Subscriber 2”),

here represented by Me Michael Jonas, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 13 February 2015, which is signed by the proxyholder and the undersigned notary and which will remain annexed to the present deed. The Subscriber 2 declared to subscribe for twelve thousand seven hundred thirty (12,730) class D shares having a nominal value of five pence Sterling (GBP 0.05) each, for the price of six hundred thirty-six Pound Sterling and fifty pence (GBP 636.50) which will be fully allocated to the share capital of the Company.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of one thousand nine hundred nine Pound Sterling and fifty pence (GBP 1,909.50), so that the amount of one thousand nine hundred nine Pound Sterling and fifty pence (GBP 1,909.50) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one thousand nine hundred nine Pound Sterling and fifty pence (GBP 1,909.50) is entirely allocated to the share capital.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the extraordinary general meeting of the Company resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth be read as follows:

#### **“ Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirteen thousand eight hundred fifty-two Pound Sterling and fifty pence (GBP 13,852.50) represented by two hundred seventy-seven thousand fifty (277,050) shares (the “Shares”), divided into:

- eleven thousand six hundred twenty-seven (11,627) class B shares;
- forty-one thousand three hundred seven (41,307) class C shares;
- two hundred one thousand four hundred thirty (201,430) class D shares;
- one thousand six hundred sixty-one (1,661) class E1 shares;
- five thousand nine hundred one (5,901) class E2 shares;
- one thousand six hundred sixty-one (1,661) class F1 shares;
- five thousand nine hundred one (5,901) class F2 shares;
- one thousand six hundred sixty-one (1,661) class G1 shares;
- five thousand nine hundred one (5,901) class G2 shares

each of the Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E1 Shares, Class E2 Shares, Class F1 Shares, Class F2 Shares, Class G1 Shares and Class G2 Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.”

There being no further business, the meeting is closed at 9.20 a.m..

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such proxyholder signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de février,

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est déroulée

une assemblée générale extraordinaire des associés d'ATGM S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 181.782 (la “Société”), constituée selon un acte reçu le 15 novembre 2013 par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 janvier 2014 numéro 6.



Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 février 2014 et publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 mai 2014 numéro 1186.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Maître Michael Jonas, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Philippe Sylvestre, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale a choisi comme scrutateur Maître Fouzia Benyahia, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les associés présents, le bureau de l'assemblée, les mandataires des associés représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée. Les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'onze mille neuf cent quarante-trois livres sterling (GBP 11.943), représenté par deux cent trente-huit mille huit cent soixante (238.860) parts sociales divisées en onze mille six cent vingt-sept (11.627) parts sociales de catégorie B, quarante-un mille trois cent sept (41.307) parts sociales de catégorie C, cent soixante-trois mille deux cent quarante (163.240) parts sociales de catégorie D, mille six cent soixante-un (1.661) parts sociales de catégorie E1, cinq mille neuf cent un (5.901) parts sociales de catégorie E2, mille six cent soixante-un (1.661) parts sociales de catégorie F1, cinq mille neuf cent un (5.901) parts sociales de catégorie F2, mille six cent soixante-un (1.661) parts sociales de catégorie G1, cinq mille neuf cent un (5.901) parts sociales de catégorie G2 d'une valeur nominale de cinq pence sterling (GBP 0.05) chacune à treize mille huit cent cinquante-deux livres sterling et cinquante pence (GBP 13.852,50) par l'émission de trente-huit mille cent quatre-vingt-dix (38.190) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de cinq pence sterling (GBP 0,05) chacune, par un apport en numéraire;

2 Modification conséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3 Divers.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'onze mille neuf cent quarante-trois livres sterling (GBP 11.943), représenté par deux cent trente-huit mille huit cent soixante (238.860) parts sociales divisées en onze mille six cent vingt-sept (11.627) parts sociales de catégorie B, quarante-un mille trois cent sept (41.307) parts sociales de catégorie C, cent soixante-trois mille deux cent quarante (163.240) parts sociales de catégorie D, mille six cent soixante-un (1.661) parts sociales de catégorie E1, cinq mille neuf cent un (5.901) parts sociales de catégorie E2, mille six cent soixante-un (1.661) parts sociales de catégorie F1, cinq mille neuf cent un (5.901) parts sociales de catégorie F2, mille six cent soixante-un (1.661) parts sociales de catégorie G1, cinq mille neuf cent un (5.901) parts sociales de catégorie G2 d'une valeur nominale de cinq pence sterling (GBP 0.05) chacune à treize mille huit cent cinquante-deux livres sterling et cinquante pence (GBP 13.852,50) par l'émission de trente-huit mille cent quatre-vingt-dix (38.190) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de cinq pence sterling (GBP 0,05) chacune.

#### *Souscription et paiement*

1. Appleby Trust (Jersey) Limited, le trustee d'ATG Luxco Equity Plan Employee Trust, ayant son siège social au 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Iles de Jersey (le «Souscripteur 1»),

ici représenté par Maître Michael Jonas, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 février 2015, signée par le mandataire et le notaire soussigné et qui restera annexée au présent acte. Le Souscripteur 1 a souscrit à vingt-cinq mille quatre cent soixante (25.460) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de cinq pence sterling (GBP 0,05) chacune par un apport en numéraire d'un montant de mille deux cents soixante-treize livres sterling (GBP 1.273) qui sera entièrement affecté au capital social; et

2. Monsieur David Lazar, né le 30 novembre 1969 à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 10 Wells Rise, London NW8 7LH, Royaume Uni (le "Souscripteur 2"),

ici représenté par Maître Michael Jonas, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 février 2015, signée par le mandataire et le notaire soussigné et qui restera annexée au présent acte. Le Souscripteur 2 a souscrit à douze mille sept cent trente (12.730) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de cinq pence sterling (GBP 0,05) chacune par un apport en numéraire d'un montant de six cent trente-six livres sterling et cinquante pence (GBP 636,50) qui sera entièrement affecté au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de mille neuf cent neuf livres sterling et cinquante pence (GBP 1.909,50) et le montant de mille neuf cent neuf livres sterling et cinquante pence (GBP 1.909,50) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

La contribution totale de mille neuf cent neuf livres sterling et cinquante pence (GBP 1.909,50) est entièrement affectée au capital social.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés de la Société décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille huit cents cinquante-deux livres sterling et cinquante pence (GBP 13.852,50), représenté par deux cents soixante-dix-sept cinquante (277.050) parts sociales (les «Parts Sociales»), divisé en:

- onze mille six cent vingt-sept (11.627) parts sociales de catégorie B;
- quarante-et-un mille trois cent sept (41.307) parts sociales de catégorie C;
- deux cents un mille quatre cents trente (201.430) parts sociales de catégorie D;
- mille six cent soixante-et-un (1.661) parts sociales de catégorie E1;
- cinq mille neuf cent un (5.901) parts sociales de catégorie E2;
- mille six cent soixante-et-un (1.661) parts sociales de catégorie F1;
- cinq mille neuf cent un (5.901) parts sociales de catégorie F2;
- mille six cent soixante-et-un (1.661) parts sociales de catégorie G1;
- cinq mille neuf cent un (5.901) parts sociales de catégorie G2

chacune des Parts de Catégorie B, Parts de Catégorie C, Parts de Catégorie D, Parts de Catégorie E1, Parts de Catégorie E2, Parts de Catégorie F1, Parts de Catégorie F2, Parts de Catégorie G1 et Parts de Catégorie G2 étant listée dans un registre et dénommée respectivement Catégorie de Parts Sociales ou Catégorie et collectivement les Catégories de Parts Sociales ou Catégories. Une part sociale de toute catégorie sera dénommée une Part Sociale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.20 heures.

DONT ACTE, le présent acte a été fait et passé à Luxembourg, le jour qui figure en tête du présent acte. Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Après la lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, P. Sylvestre, F. Benyahia, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 27 février 2015. GAC/2015/1677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060296/218.

(150069048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### **Aicy International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.660.

*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 30 décembre 2014 à 11:45 heures.*

1) l'Assemblée décide de révoquer le commissaire au compte actuel la société INTARIS Salaires et gestion sarl RC B145750 avec effet immédiat.

2) Par votes spéciaux, l'Assemblée nomme comme nouveau commissaire au compte la société GEFCO PARTICIPATIONS SA avec siège à 51, rue des 3 cantons L-3961 Ehlange RC B64277 pour l'exercice 2014 et jusqu'à l'AG qui se tiendra en l'année 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23.04.2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Référence de publication: 2015060266/18.

(150069628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**AIP S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 150.272.

Wir teilen mit, dass Frau Michaela Maria Eder von Grafenstein ihren Rücktritt aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft mit Wirkung zum 9. April 2015 erklärt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060267/10.

(150069707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**AIP S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 150.272.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, Herrn Ole Marquardt, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, mit Wirkung zum 15. April 2015 und bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche im Jahr 2015 stattfindet, als neues Verwaltungsratsmitglied im Wege der Kooptierung zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060268/11.

(150069707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Air Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 165.373.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 10 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

*Pour AIR INVESTMENT S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2015060269/15.

(150069467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**JP Residential IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 107.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058265/9.

(150066854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Alior Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.100.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du gérant unique du 17 avril 2015 que:

- le siège social de la société est transféré du 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg vers le 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015060273/13.

(150069179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Alma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.191.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014 que:

1. Le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

2. Suite à une reconstitution entière des organes sociaux, ont été nommés:

*a) administrateurs*

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la CE., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

pour terminer les mandats de Monsieur Norbert Schmitz et des sociétés S.G.A. Services S.A. et FMS Services S.A.

*b) commissaire aux comptes*

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

pour terminer le mandat de Monsieur Eric Herremans

Le mandat de déléguée à la gestion journalière de BPH Finance S.A. est annulé avec effet immédiat.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2015060274/30.

(150069409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**BioAmber - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 164.106.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057240/9.

(150065295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

---